

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 022-1646/15/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'opération relative au Centre de traitement multifilière de Fos

DTD 15/14256/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de régler le programme de son schéma général de gestion des déchets ménagers et assimilés du 19 décembre 2002, Marseille Provence Métropole s'est orientée vers un projet comportant la réalisation d'un ensemble de traitement des déchets avec valorisation biologique et énergétique.

Par délibération du 20 décembre 2003, le Conseil de Communauté a validé le principe du recours à la délégation de service public comme mode de gestion de la future unité de valorisation énergétique des déchets.

Une convention de délégation de service public a été conclue le 18 juillet 2005 avec un groupement d'entreprises composé des sociétés Urbaser SA et Valorga International.

Le groupement, conformément à ce qui était prévu par la convention, a créé une société dédiée à l'exploitation du site, EveRé qui est donc le délégataire de l'usine sise sur la commune de Fos sur Mer.

L'exécution de ladite convention, tant durant la construction que durant l'exploitation de l'installation, a été marquée par plusieurs désaccords entre les parties tenant à l'indemnisation de surcoûts demandés par EveRé notamment sur les travaux. Ces désaccords ont donné lieu de la part d'EveRé, à trois recours indemnitaires déposés devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Pour autant, Marseille Provence Métropole et EveRé, soucieux de mettre fin à ces litiges dans l'intérêt du service public, ont décidé de se rapprocher en vue de conclure un protocole transactionnel approuvé par la délibération FCT 009-859/15/BC du 10 avril 2015.

MPM et EveRé ont de plus, convenu de la nécessité d'une homologation de « la transaction » par jugement du Tribunal administratif de Marseille, ajoutant que le prononcé de la nullité de celle-ci, aurait pour effet de remettre les parties dans la situation antérieure à sa conclusion

Cette homologation de « la transaction » a été prononcée par jugement du Tribunal administratif de Marseille en date du 24 novembre 2015

Cela étant précisé, il a été convenu du versement d'une première provision de 22% du montant global de « la transaction », suivi de versements échelonnés du même montant sur le solde à devoir réparti sur les quatre années suivantes.

Le montant global de la transaction sur les surcoûts construction étant de 62 450 942 euros TTC, la première provision de 22% dudit montant global a été réglée en 2015, à hauteur de 13 739 207 euros TTC sur l'opération 2011/00216 créditée de 22 000 000 euros TTC.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

En conséquence, le solde à devoir par Marseille Provence Métropole pour les surcoûts de construction répartis sur les quatre années à venir, 2016 à 2019, nécessite de fait une revalorisation de l'opération 2011/00216.

Il est donc proposé d'approuver l'augmentation de ladite opération pour un montant de 40 450 942 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le contrat de délégation de service public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un ensemble de traitement multi-filière de déchets ménagers sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer ;
- La délibération FCT 009/-859/BC du 10 avril 2015 relative au protocole transactionnel conclu avec la société EveRé dans le cadre de l'indemnisation des préjudices rencontrés dans l'exécution de la convention.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté l'augmentation de l'opération relative au centre de traitement multifilière de Fos.

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 :

Est approuvée, la revalorisation de l'opération 2011/00216 pour un montant de 40 450 942 euros **TTC**, portant le montant total de l'opération à 62 480 942 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Collecte et traitement des déchets 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique G110 – Nature 2148 – Fonction 7213, Opération 2011/00216 « Centre de traitement multifilière de Fos ».

Pour Visa
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Monique CORDIER

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER